



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 9 février 2017

DESIGNATION DES DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Martine YVON

Présents : 29
Pouvoirs : 04

n°03

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Antoine Goyer

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil municipal a procédé sur proposition du Maire à la désignation de membres au sein d'instances et d'organismes pour la durée du mandat. Suite aux modifications intervenues dans les délégations attribuées à divers élus, il est nécessaire à la bonne administration de la collectivité de modifier certaines représentations.

Selon l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il y a lieu de modifier la composition des instances suivantes :

- Conférence d'entente intercommunale avec la ville de Larmor-plage – fourniture de repas (3 membres) : **Hélène Boleis – Teaki Dupont – Katherine Gianni**
- Représentants de la ville de Ploemeur à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Lorient Agglomération :
1 titulaire : Antoine Goyer / 1 suppléant : Patricia Quero-Ruen
- Représentants du conseil municipal au SCOT (4 représentants) :
Téaki Dupont – David Drégoire – Serge Lecuyer – Jean-Luc Madec

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » du 27 janvier 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER** par vote à bulletin secret pour modifier la composition des instances citées ci-dessus
- **PROCEDE** aux désignations de ses représentants tels que mentionnés ci-dessus

Délibération adoptée à la **MAJORITE – 5 CONTRE** (Thierry Le Floch, Michel Le Mestralian, Irène Bellec, Daniel Le Lorrec, Sylvain Britel) – **7 ABSTENTIONS** (Loïc Tonnerre, Michel Roualo, Dominique Sauray, Dominique Daugès, Nolwenn Delaëe, J. G. Gourlain, Y. Allanic) –

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.


Romain LOAS,
Maire

